

Depuis avril 2002, six Conseils de Quartier existent dans le 6^e arrondissement, conformément à la Loi relative à la démocratie de proximité dans les villes de plus de 80 000 habitants et dans les arrondissements des grandes villes. Ces six Conseils complètent utilement l'action du Conseil d'arrondissement. Dans le cadre de la désignation du 3^e collège «habitants», j'ai souhaité mettre en place une commission chargée de la préparation et de l'organisation du tirage au sort, afin que nul ne puisse en contester la régularité.

Je vous invite à participer nombreux à cet appel à candidatures.



Jean-Pierre LECOQ Maire du 6^e arrondissement,
Conseiller régional d'Île-de-France

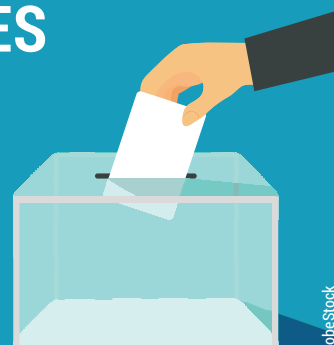
CONSEILS DE QUARTIER DU 6^e ARRONDISSEMENT

Issus de la Loi de démocratie de proximité de 2002, les Conseils de Quartier sont un lieu d'information, d'écoute, de concertation et d'expression. Ils permettent aux habitants de s'impliquer dans la vie de leur quartier.

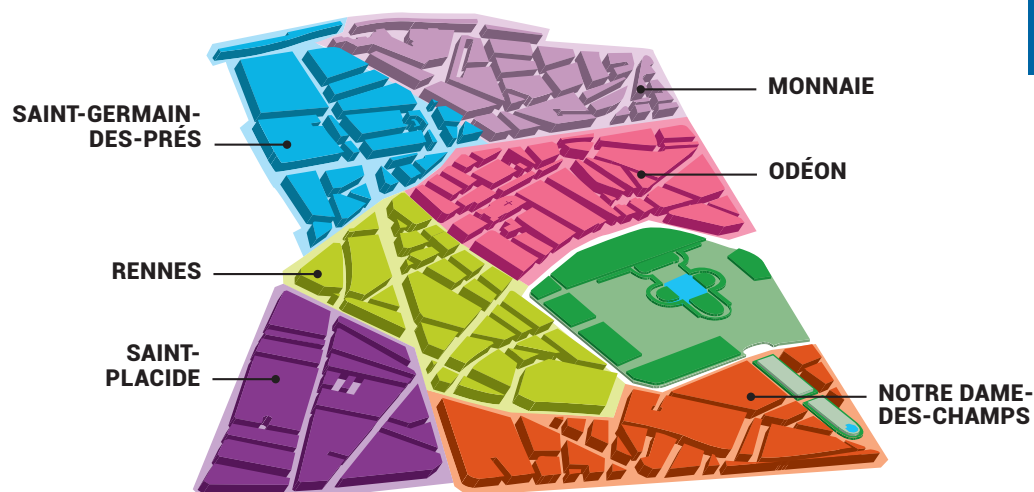
Depuis leur création, les Conseils ont contribué à la définition du Plan local d'urbanisme (PLU) et à l'élaboration du Plan des déplacements (PDP). Ils ont initié des opérations de voirie localisées et ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie en portant des projets aux Budgets Participatifs et en organisant notamment des animations de quartier, des visites, des marches exploratoires...

Vous souhaitez partager vos idées sur votre quartier ? Vous souhaitez vous impliquer dans la vie locale ? Vous avez le sens de l'initiative ? Alors, les Conseils de Quartier vous sont ouverts, pour une durée de trois ans.

APPEL À CANDIDATURES DU COLLÈGE «HABITANTS»



N'hésitez pas à poser votre candidature au collège "habitants". Vous trouverez, au dos de ce document, un bulletin à remplir et à retourner à la Mairie du 6^e arrondissement pour participer au tirage au sort des habitants titulaires et suppléants.



LES 6 QUARTIERS DE L'ARRONDISSEMENT

Chaque rue et chaque immeuble font partie d'un quartier. La liste précise des rues, avec le quartier correspondant à chacune, est consultable à la Mairie du 6^e et sur le site : www.mairie6.paris.fr rubrique Vie citoyenne > Conseils de Quartier.

Vous pouvez aussi y retrouver toutes les informations et réalisations des Conseils.

LA COMPOSITION DES CONSEILS

→ Les Conseils de Quartier sont mis en place pour une durée de trois ans. Chacun des 6 conseils est composé de 12 membres répartis en 3 collèges.

- **LE PREMIER COLLÈGE** est composé de 4 membres : 2 élus et 2 personnalités qualifiées, désignés par le Maire.
- **LE DEUXIÈME COLLÈGE**, celui des associations locales, désigné par le Conseil d'Arrondissement, est composé de 4 membres. Une même association ne peut être représentée dans plus de 2 Conseils de Quartier.
- **LE TROISIÈME COLLÈGE**, celui des habitants, est composé de 4 membres titulaires et de 4 suppléants. Ils sont tirés au sort parmi une liste de volontaires qui doivent résider dans le quartier pour lequel ils postulent.

Les mandats de ces représentants sont renouvelables.

QUAND ET OÙ SE RÉUNISSENT-ILS ?

→ Les Conseils de Quartier se réunissent au moins deux fois par an à la Mairie. Ils sont convoqués par le Maire du 6^e, son représentant, ou à la demande de la moitié de ses membres, au moins 10 jours avant la date de la réunion.

Avec le Conseil d'arrondissement, les 6 Conseils se réunissent en séance plénière au moins une fois par an. Les séances des Conseils sont publiques.

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR MEMBRE ?

→ Sur les 3 collèges qui composent chaque Conseil de Quartier, seul celui des habitants est ouvert à candidature, soumise à tirage au sort. Pour devenir membre du collège "habitants", il faut être majeur et habiter le 6^e, quelle que soit sa nationalité.

Les candidatures sont à adresser à partir du **lundi 5 octobre**, jusqu'au **vendredi 6 novembre 2020 minuit** (cachet de la Poste faisant foi), en renvoyant le bulletin ci-dessous.

Un tirage au sort, le **mardi 17 novembre 2020**, désignera les **4 membres titulaires** et les **4 membres suppléants** pour chaque quartier.

CONTACT

STÉFANIE PUYJARINET

Coordinatrice des Conseils de Quartier du 6^e

01 40 46 75 11

stefanie.puyjarinet@paris.fr

mairie06.paris.fr

IMPLANTATION DES PANNEAUX D'AFFICHAGE DES CONSEILS DE QUARTIER DU 6^e

QUARTIER ODÉON

9 rue de Vaugirard

QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

12 rue Saint-Benoît

QUARTIER RENNES

40-42 rue Madame

QUARTIER MONNAIE

39 rue Saint-André-des-Arts

QUARTIER SAINT-PLACIDE

4 rue Littré

QUARTIER NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

Angle Auguste Comte/Assas

TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort des membres du collège «habitants» de chaque quartier sera effectué publiquement le

MARDI 17 NOVEMBRE
à 18h, à la Mairie du 6^e



Candidature du collège "habitants"

Madame Monsieur

Nom* : _____

Prénom* : _____

Date de naissance* : __ / __ / ____

Adresse* : _____

Tél. : __ / __ / __ / __ / __ / __ mobile : __ / __ / __ / __ / __ / __

e-mail : _____ @ _____

Profession : _____

souhaite participer au collège "habitants" de son quartier.

A Paris, le __ / __ / 2020

Signature* :

(* Mentions obligatoires)

Ce coupon est à renvoyer par courrier avant **le vendredi 6 novembre 2020 minuit** cachet de la Poste faisant foi, dans une enveloppe *une par candidature* portant les mentions suivantes :

Mairie du 6^e arrondissement
Direction générale des services

Candidature Conseils de Quartier
78 rue Bonaparte
75270 Paris cedex 06

Cadre réservé à l'administration

CQ Mn

CQ Nddc

CQ Od

CQ Rn

CQ Stg

CQ Stp